

L'ESSENTIEL de la validation de périodes

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE TRAITER MES VALIDATIONS DE PÉRIODES ?

- Le dispositif de validation de périodes est en extinction
- Dans l'intérêt de mes agents

La validation de périodes a des conséquences significatives sur la carrière de mes agents :

- Des données carrières à jour avec un nombre de trimestres acquis à la CNRACL ou au régime général ; mes agents peuvent consulter les données carrière déclarées dans leur espace personnel, ou lors de l'envoi des RIS et EIG
- Un potentiel impact sur le montant de leur pension.

La validation de périodes permet ainsi de prendre une décision éclairée à l'approche de leur départ à la retraite.

QUELLES SONT LES ÉTAPES D'UNE VALIDATION DE PÉRIODES ?

1. L'**employeur** envoie la demande de l'agent à la CNRACL
2. La **CNRACL** contrôle la recevabilité de la demande
3. L'**employeur** renvoie le dossier, même incomplet, à la CNRACL
4. La **CNRACL** vérifie la complétude du dossier et demande des pièces complémentaires si nécessaire
5. La **CNRACL** calcule le nombre de trimestres à valider et le montant des cotisations rétroactives
6. La **CNRACL** envoie un courrier de notification avec les données récapitulatives concernant les périodes validables à l'agent et à l'employeur
7. L'**agent** dispose d'un délai de contestation légal de 2 mois
8. L'**agent** a un délai d'un an pour accepter ou renoncer à la validation
9. La **CNRACL** adresse les factures à l'agent et aux collectivités, en cas d'acceptation

NOUVEAUTÉ - Vous pouvez désormais renvoyer vos dossiers, même incomplets à la CNRACL.

COMMENT SAVOIR OÙ EN SONT MES DOSSIERS ?

Sur la [plateforme PEP's](#), utilisez le service « **Validations de périodes** ».

Il permet d'identifier :

- le nombre de dossiers en cours
- l'avancement des dossiers en cours
- les pièces complémentaires en attente
- les dossiers prioritaires.

OÙ TROUVER L'INFO ET LES OUTILS POUR M'AIDER ?

[Site CNRACL / Employeur / Carrière / La Validation de Périodes](#) : informations et outils.

- **Un convertisseur salaires – trimestres** : permet de convertir les salaires relatifs aux périodes du Régime général de vos agents en nombre de trimestres
- **Les simulateurs de validation de périodes** :
 - Un simulateur pour [visualiser la durée d'assurance retenue](#) par la CNRACL après validation, et comparaison avec les droits déjà acquis auprès du Régime général
 - Un simulateur pour [déterminer le nombre de trimestres retenu](#) par la CNRACL, suite à la validation de périodes
- **Les Fiches – Exemples** exposant les [conséquences](#) des [validations](#) de périodes
- **Le kit de communication** : affiche et flyer à diffuser à vos agents
- **Les imprimés** relatifs à la validation de périodes, disponibles sur le site CNRACL et dans PEP's

[Plateforme PEP's](#) :

- **Documents** / Carrière / Vidéo-tutoriel du simulateur validation de périodes CNRACL
- **Thématiques** / Carrière / Validations de périodes CNRACL :
 - Service « **Suivi des validations de périodes** »
 - Service « **Demande d'échelonnement pour le paiement des cotisations rétroactives** »
 - **Formulaires** : réédition d'un dossier initial, lettre type d'abandon, lettre de relance auprès des collectivités antérieures

QUI CONTACTER ?

Utiliser le formulaire de contact :

<https://www.cnracle.retraites.fr/employeur/aide-et-contact-employeur/validation-regularisation-rachat>